



Stratégie de mobilisation de l'OBVNEBSL

Cette stratégie de mobilisation porte sur les mécanismes de participation aux activités de concertation de l'OBVNEBSL, et plus particulièrement sur ceux de la table de concertation. Un processus de co-construction a permis d'identifier les moyens qui doivent être renforcés et les nouveaux à mettre en place, afin d'en arriver à des objectifs de mobilisation qui ont du sens pour les représentants siégeant sur la table de concertation. Cette stratégie vise à renforcer la compréhension des rôles des représentants, à renforcer la démarche de gestion et à renforcer la participation des représentants.

Accompagnés par la permanence, les membres de la table de concertation ont déterminé collectivement les éléments de cette stratégie de mobilisation qui comprend deux volets, soit, un premier volet « autodiagnostic », où l'on s'est d'abord intéressé à la structure de l'organisme et aux rôles des parties prenantes. Des autodiagnostic ont permis d'apporter de nombreux compléments d'information. Le deuxième volet « opérationnalisation » a mené à l'élaboration d'un plan d'action composé d'une vision, des objectifs et des actions à partir des éléments qui fonctionnent et ceux qui devraient être améliorés.

VOLET 1 (AUTODIAGNOSTIC)

Ce volet vise à porter un regard sur les éléments structurants et façons de faire actuelles en matière de concertation. L'autodiagnostic se divise en deux étapes. L'étape 1 vise à exposer avec les représentants une compréhension commune de l'ensemble de la structure de l'OBV et les rôles de chacune des parties prenantes, alors que l'étape 2 vise à recenser et décrire les moyens techniques et les éléments fondamentaux de concertation utilisés.

STRUCTURE DE L'OBVNEBSL

Cette section présente l'ensemble de la structure de l'OBV et des rôles des parties prenantes. Elle découle d'un travail réalisé par la table de concertation et d'entrevues individuelles menée par la permanence avec les membres de la table de concertation.

Table de concertation/Conseil d'administration

La table de concertation de l'OBVNEBSL compte 31 membres qui agissent également à titre de membres votants et de membres conseillers (non-votants) sur le conseil d'administration. La table se réunit environ quatre fois par année afin de réaliser des activités de concertation. Les décisions sont prises par consensus et lors des réunions, les représentants peuvent, à tout moment, poser des questions sur les activités de l'organisme qui sont présentées. Les discussions sont encouragées et lorsqu'un besoin se fait ressentir, ils peuvent être invités à faire une présentation sur leur secteur d'activité. La tâche principale des membres de la table de concertation consiste à approuver le plan d'action qui leur est annuellement proposé par le comité PDE. Certaines décisions importantes liées à la gestion administrative et financière, telles que l'approbation des états financiers annuels, sont également prises pendant ces rencontres.

Membres votants

Les membres votant représentent un secteur d'activité, et sont nommés ou élus par collège électoral. Parmi les membres votants, on retrouve 20 postes pour des membres corporatifs réguliers. Les secteurs et leur représentation sont une décision gouvernementale. Un siège votant est réservé à un membre citoyen et un dernier siège est réservé à un membre coopté. Les décisions administratives concernant l'organisme sont prises à majorité par les membres votant. Néanmoins, la demande du vote est rare par les membres votants. Les discussions et le consensus sont davantage privilégiés.

Comité exécutif

Les membres du comité exécutif sont nommés en élection par le conseil d'administration. Le comité exécutif est formé du président, du premier vice-président, du deuxième vice-président, du secrétaire et du trésorier.

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est composé de membres votants. Il a été créé afin de traiter des questions plus spécifiques qui ne concernent pas l'ensemble du conseil d'administration et qui ne sont pas non plus de ressort du comité exécutif. À titre d'exemple, le comité a dernièrement étudié la possibilité de séparer la table de concertation du conseil d'administration.

Membres conseillers

Les 11 membres conseillers sont également nommés ou élus par collège électoral. Ces membres n'ont pas le droit de vote lors des décisions administratives. Dans le cas des membres conseillers, 5 sièges sont réservés à des ministères, un siège est réservé à un représentant de l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (AMVFPBSL), un siège est réservé à un aménagiste

rapporteur nommé par les MRC, et quatre sièges sont réservés aux représentants des quatre comités locaux de l'eau (CLEau).

Comité PDE

Le comité PDE est un comité de travail formé de membres du CA/TC et de la permanence. Ce comité est chargé de suivre la mise en œuvre du plan d'action du PDE et de faire des recommandations. Le comité PDE analyse et approuve le plan d'action annuel (PAA) de l'OBVNEBSL avant qu'il soit présenté et adopté au CA/TC. Le comité PDE peut également travailler sur l'élaboration de nouveaux objectifs, comme ce fût le cas pour les objectifs de conservation des ressources en eau et des milieux associés, en 2022.

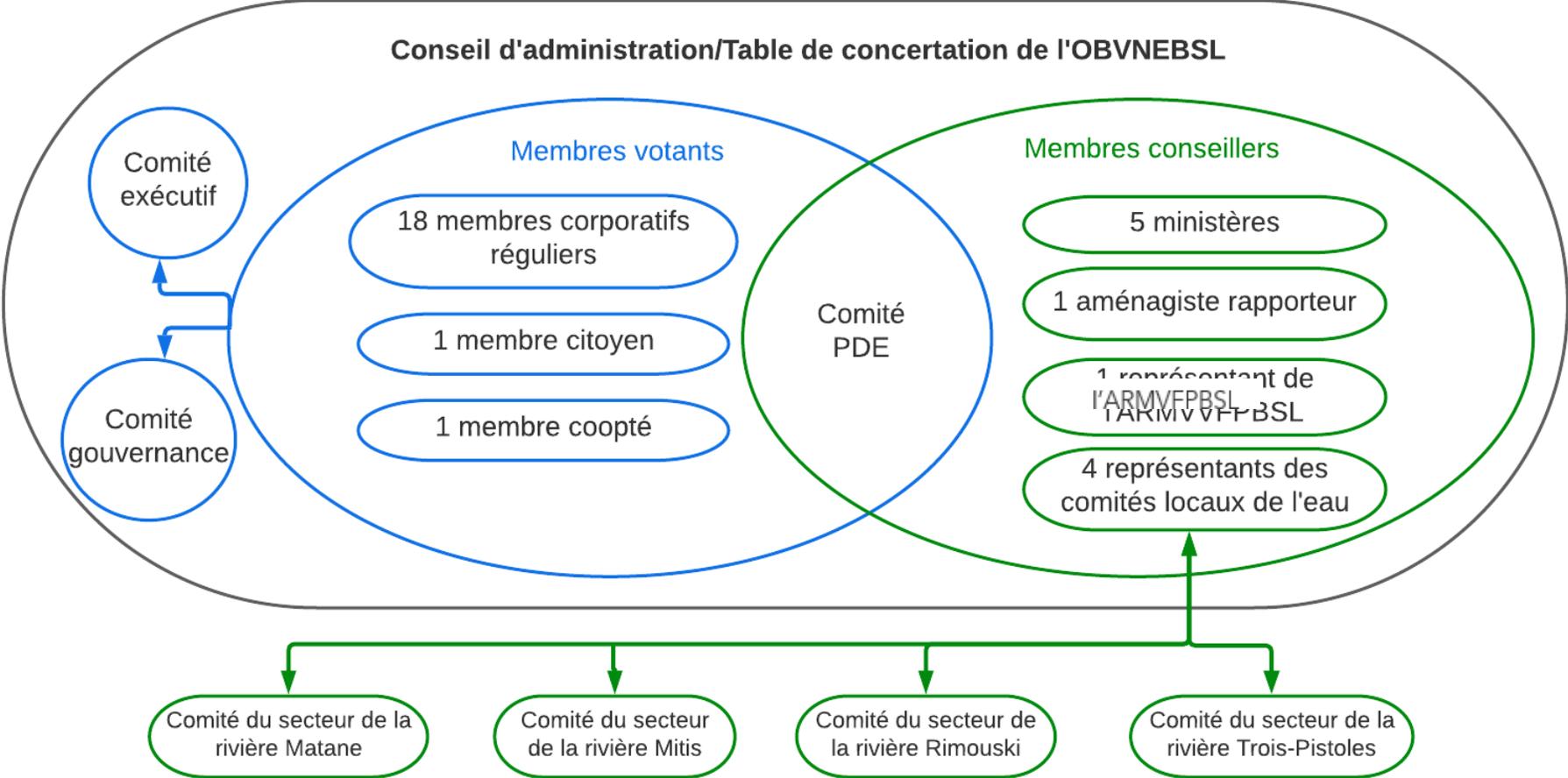
Comités locaux de l'eau

Les quatre CLEau ne font pas partie de la table de concertation, mais ils sont formés de représentants actifs à l'échelle locale et connaissant bien leur territoire d'action, les problématiques et les opportunités pour des projets à réaliser. Les comités facilitent le suivi de l'évolution des problématiques et la mise en œuvre du plan d'action. Ils peuvent également assurer un meilleur suivi à leur milieu. Chaque CLEau est composé d'environ huit personnes, qui représentent les secteurs municipal, communautaire, économique, citoyen et autre. Les comités se réunissent environ deux fois par année et les membres doivent assister à un minimum d'une rencontre par année. Les membres du CA/TC ne sont pas invités à siéger en permanence sur les comités locaux, mais ils peuvent être invités de façon occasionnelle comme personnes-ressources. Un membre de la permanence de l'OBVNEBSL doit faire partie des comités locaux de l'eau pour assurer la coordination.

Représentants des comités locaux de l'eau

Chaque CLEau doit nommer une personne chargée de représenter le comité lors des réunions du CA/TC. Les représentants des CLEau assurent que les éléments discutés lors des réunions des CLEau sont rapportés auprès du CA/TC. Les représentants peuvent également informer les membres des CLEau des éléments qui ont été discutés lors des réunions de la table de concertation officielle.

ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE DE L'ORGANISME



CONCERTATION

Cette section vise à expliquer comment nous intégrons les moyens techniques et les éléments fondamentaux à nos pratiques de concertation, et ce qui pourrait être amélioré.

Moyens techniques pour la préparation et la structuration des rencontres de la table de concertation

1. L'approche actuelle assure-t-elle une représentativité équilibrée des secteurs d'activités de la ZGIE qui renforce la perspective (voir la dynamique) de développement durable durant chacune des rencontres de la table de concertation ?

La composition de la table est très diversifiée, ce qui assure une bonne représentativité et renforce la perspective de développement durable à chaque rencontre. Actuellement, tous les membres de la table de concertation sont invités à chacune des rencontres, et peuvent demander à s'y exprimer sur un sujet particulier. La composition de la table est très diversifiée, ce qui assure une bonne représentativité et renforce la perspective de développement durable à chaque rencontre. Toutefois, certains moments de l'année sont plus occupés (mars à septembre) ce qui peut avoir une influence sur le taux de participation. Plusieurs postes sont actuellement vacants, ce qui peut avoir une influence sur la représentativité de la table et les secteurs d'activités devant être représentés à la table de concertation sont très spécifiques, ce qui pourrait avoir une influence sur le nombre de candidats possibles. De plus, mis à part la nomination ou l'élection par collège électoral, il n'existe pas de procédure officielle pour le recrutement de nouveaux représentants.

2. L'approche actuelle assure-t-elle le partage des documents avant et après chacune des rencontres de la table de concertation (Ex : Ordre du jour - Compte rendu) ?

L'approche actuelle assure le partage des documents avant et après chaque réunion de la table de concertation. L'envoi de l'ordre du jour et des documents pertinents à la rencontre se fait environ deux semaines à l'avance, alors que le compte rendu et les documents pertinents mentionnés durant la réunion sont envoyés aux représentants dans la semaine suivant la rencontre. Certains membres considèrent que certains documents présentés sont parfois un peu lourds. C'est le cas du tableau du rapport de bureau qui n'est pas le plus agréable à consulter. Les représentants n'ont pas vraiment le temps et la capacité de bien comprendre la vue d'ensemble. Le partage de ce genre de documents sera repensé dans le cadre de l'objectif 1.1 de la stratégie de mobilisation.

3. L'approche actuelle assure-t-elle un nombre suffisant de rencontres de concertation par année ainsi qu'une durée adéquate pour chacune d'elle ?

La table de concertation se réunit quatre fois par année et c'est suffisant pour les membres, qui doivent parfois se déplacer et prévoir un moment dans leur horaire de travail régulier, puisque les rencontres ont majoritairement lieu durant les jours de la semaine. Certaines personnes sont d'avis qu'il y a parfois trop de rencontres et que les points qui portent sur l'administration de l'organisme prennent trop de place dans l'ordre du jour. Des changements ont récemment été

apportés pour alléger les tâches administratives. La plupart des représentants apprécie d'avoir l'option de participer à distance, grâce à une plate-forme virtuelle. Plusieurs représentants souhaiteraient de faire deux réunions en présentielles et deux réunions en virtuel, pour diminuer les déplacements et augmenter le taux de participation, surtout à l'hiver. L'autre option serait d'organiser des rencontres hybrides à chaque fois, toutefois cela nécessiterait une mise à niveau des outils et la formation d'animateurs. Les rencontres virtuelles sont appréciées pour le transfert d'informations, mais pour les activités de concertation, la majorité préfère le présentiel.

4. L'approche actuelle de cueillette de l'information auprès des représentants (ex : courriels et appels téléphoniques personnalisés pour assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs) permet-elle de renforcer le processus sur la table de concertation ?

La cueillette de l'information auprès des représentants se fait en fonction des besoins de la permanence ou des partenaires. Cela peut être sous forme d'appel téléphonique ou de courriel. L'objectif est davantage d'aller chercher de l'information manquante, que de permettre une mise à jour des besoins et des intérêts des représentants.

5. L'approche actuelle permet-elle d'assurer des liens de communication efficaces entre les différentes tables de concertation (le cas échéant) afin de contribuer à une planification cohérente des ressources en eau et des milieux associés sur l'ensemble de la ZGIE ?

L'OBVNEBSL n'a qu'une seule table de concertation, ce qui facilite la planification de la GIRE. Toutefois, la table de concertation accorde une grande importance aux éléments qui sont mentionnés lors des rencontres des CLEau. En effet, les CLEau sont formés de représentants actifs à l'échelle locale et connaissant bien leur territoire d'action. Chaque se rencontre deux fois par année et une personne est chargée représenter son CLEau lors des quatre réunions de la table de concertation, afin d'assurer que les éléments discutés sont bien rapportés. Or, certains représentants considèrent que les priorités des CLEau sont parfois mises de côté au profit des priorités des membres de la table de concertation. De plus, les représentants des CLEau sont parfois absents lors des rencontres de la Table de concertation et l'information n'est pas forcément rapportée.

Éléments fondamentaux de concertation lors des rencontres de la table de concertation

1. L'approche d'animation actuelle (ex : explication - impartialité - dynamisme) permet-elle d'assurer une participation équitable et respectueuse entre les représentants issus de divers secteurs d'activités ?

L'ordre du jour des rencontres comporte habituellement des points sur les différents livrables, sur les différents projets en cours, ainsi qu'une période d'échange ouverte selon temps disponible. Le format est plutôt traditionnel, mais convivial. Comme mentionné précédemment, certains représentants considèrent qu'il y a parfois des longueurs et trop de formalités lors des rencontres de la table de concertation, qui agit également à titre de CA. Toutefois, les changements récemment apportés au déroulement des rencontres sont appréciés. Les rencontres pourraient

être plus dynamiques, mais les représentants apprécient la collégialité de la table de concertation et ils aiment connaître le point de vue des autres organisations, ce qui favorise les discussions. Pour rendre les rencontres plus dynamiques, la plupart des représentants apprécieraient qu'il y ait un plus grand partage d'informations et plus d'ateliers participatifs. Par le passé, certains représentants ont été appelés à faire une présentation sur les questions environnementales qui touchent leur secteur d'activités, puisqu'un besoin était présent. Ces présentations sont habituellement très appréciées, surtout si elles sont suivies d'une période d'échange.

2. La démarche actuelle permet-elle de désamorcer (et ce dès le début des rencontres) certaines oppositions reliées à des opinions ou stratégies divergentes défendues par des représentants issus de secteurs d'activités différents ?

Les membres de la table de concertation considèrent qu'il ne survient pas de situations pouvant être problématiques en lien avec les opinions et les stratégies de chacun. Toutefois, certains représentants ont le sentiment que certains collègues utilisent davantage la table de concertation pour faire valoir leurs intérêts personnels ou pour dénoncer ce qui ne leur convient pas, plutôt que pour trouver des solutions.

3. La démarche actuelle permet-elle de tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques de chacun des représentants impliqués sur la table de concertation ?

La démarche ouverte et axée sur la discussion permet normalement de tenir compte des intérêts spécifiques de chacun, toutefois, certains représentants aimeraient qu'il y ait plus d'activités d'information et plus de temps pour que les représentants exposent leurs points. De plus, des projets devraient être présentés pour chacun des quatre secteurs de gestion, les membres devraient être mieux préparés et les animateurs devraient amener plus de contenu pour créer des questionnements et des discussions.

4. La démarche actuelle permet-elle de prendre en considération les capacités d'agir et les ressources actuellement disponibles des représentants (et autres acteurs de l'eau) dans l'exercice de planification des ressources en eau et des milieux qui lui sont associés ?

La planification actuelle est souvent réalisée en fonction des opportunités de projet et de financement. Ainsi, ce sont les membres de la permanence qui entre en contact avec les représentants qui pourraient être concernés. Les projets actuels et à venir de l'organisme sont systématiquement présentés lors des rencontres de la Table de concertation, ce qui permet un échange sur les capacités d'agir et les ressources. Toutefois, certains représentants mentionnent qu'ils ne sont pas totalement certains de bien comprendre leur rôle, ce qui constitue un frein à leur participation. Il serait pertinent de clarifier le rôle des différentes tables en début d'année.

5. Dans les rencontres de concertation, quel mode de prise de décision est privilégié (exemple recommandé : décisions consensuelles pour favoriser l'intégration de chaque représentant suivi d'un vote à forte majorité afin de renforcer la légitimité de ces décisions) ?

Les décisions sont prises de manière consensuelle, et si cela est nécessaire, la table passe au vote à forte majorité afin de renforcer la légitimité de ces décisions. Les membres de la table de concertation sont d'avis que cela ne représente pas un enjeu sur lequel il faudrait travailler.

6. L'approche actuelle facilite-t-elle les rétroactions (aller-retour) des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur \ réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table de concertation ?

Nous avons peu d'information sur cet élément. Certains représentants délégués par leur organisation transmettent certaines informations sur les dossiers qui les intéressent, toutefois, il y a peu de diffusion dans le secteur ou le réseau.

7. L'approche du processus de concertation (principalement sur la table de concertation) permet-elle de réaliser une planification stratégique cohérente (soit à l'échelle de la ZGIE et/ou par grands bassins versants, avec des catégories de problématiques prioritaires ainsi que des objectifs mesurables et réalistes) ?

La planification stratégique annuel se fait principalement en fonction des projets en cours ou des opportunités de ressources ou de financement perçus par la permanence. Les priorités énoncées lors des rencontres de la Table de concertation ou des CLÉau sont également prises en compte lors de cette planification. Un plan d'action annuel est présenté au Comité PDE, qui suggère des modifications, puis à la Table de concertation.

VOLET 2 (OPÉRATIONNALISATION)

Cette section présente la vision et le plan d'action découlant des ateliers de concertation réalisés par la table de concertation. L'atteinte de cinq objectifs devrait permettre de concrétiser cette vision et de mener à une meilleure mobilisation de la table de concertation.

VISION DE MOBILISATION

D'ici 2025, une meilleure rétroaction et approche d'animation dynamique intègre les besoins et les intérêts de chacun, et mène à une planification stratégique cohérente.

OBJECTIFS DE MOBILISATION

Objectif 1 : D'ici 2025, implanter un outil de communication afin d'augmenter l'efficacité des rétroactions entre l'OBVNEBSL, les représentants sur la table de concertation et les secteurs d'activité.			
Action	Indicateur	Cible	Échéancier
1.1. Choisir un outil simple permettant de partager les ressources, les objectifs et le niveau d'avancement en fonction des activités réalisées par thème ou secteur.	Nombre d'outils implantés	1	Septembre 2023 à décembre 2024
1.2. Former les employé.e.s et les membres de la table de concertation à l'utilisation de l'outil.	Nombre de formations données	2 par année	Mars 2024 à juillet 2024
1.3. : Utiliser l'outil pour faire une cueillette d'informations biannuelle auprès des représentants.	Nombre de cueillette d'information	2 par année	Août 2024 à décembre 2024
Participants : Membres de la TC et permanence de l'OBV	Responsables : permanence de l'OBV		

Objectif 2 : D'ici 2025, adopter trois mesures visant à rendre les rencontres de la table de concertation plus dynamique.			
Action	Indicateur	Cible	Échéancier
2.1. Séparer les points administratifs et les points de concertation. Les membres conseillers auront l'option d'être présents uniquement pour la période de concertation.	Nombre de rencontres pour lesquelles les points étaient séparés	4 par année	Janvier 2024 à décembre 2024
2.2. Organiser une journée thématique annuelle combinant une demi-journée sur le terrain et une demi-journée de concertation.	Nombre de journées de concertation organisées	1 par année	Mars 2024 à décembre 2024
2.3. Lors des rencontres de la table de concertation, faire un tour de table sur les dossiers prioritaires de chacun, avec un droit de parole de 2 minutes par représentant.	Nombre de tours de table	4 par année	Janvier 2024 à décembre 2024
Participants : Membres de la TC	Responsables : permanence de l'OBV		

Objectif 3 : D'ici 2025, mettre en œuvre deux actions visant à mener à une planification stratégique plus cohérente.			
Action	Indicateur	Cible	Échéancier
3.1. Prévoir un délai pour consulter les quatre CLEau lors des activités de concertation thématiques.	Nombre de délais implanté et connu	1	Janvier 2024 à décembre 2024
3.2. Prévoir un point à l'ordre du jour des rencontres de concertation pour résumer les priorités de chacun des CLEau.	Nombre de rencontres avec un point à l'ordre du jour	4 par année	Janvier 2024 à décembre 2024
Participants : Représentants de CLEau et permanence de l'OBV	Responsables : Représentants de CLEau et permanence de l'OBV		

Objectif 4 : D'ici 2025, mettre en place deux mesures permettant de prendre en considération les capacités d'agir et les ressources actuellement disponibles, dans l'exercice de planification.			
Action	Indicateur	Cible	Échéancier
4.1. Rencontrer les divisions Aménagement du territoire des MRC (7) pour assurer l'arrimage des capacités d'agir et des ressources.	Nombre de MRC rencontrées	2 par année	Mars 2024 à décembre 2024
4.2. : Organiser au moins une rencontre sectorielle (aménagistes, universités, territoires fauniques, etc.) pour favoriser le partage d'expertise des acteurs de l'eau.	Nombre de rencontres sectorielles	Au moins 1 par année	Mars 2024 à décembre 2024
Participants : Membre de la TC	Responsables : Membres de la TC et permanence de l'OBV		

Objectif 5 : D'ici mars 2025, mettre en place un questionnaire (avec les 6 questions du MELCCFP) à la fin de chaque rencontre de la table de concertation.			
Action	Indicateur	Cible	Échéancier
5.1. Adapter le questionnaire aux objectifs du plan de mobilisation.	Nombre de questionnaire adapté	1	Janvier 2024
5.2. Répondre au questionnaire à la fin de chaque rencontre.	Nombre de rencontres avec un questionnaire complété	4 par année	Janvier 2024 à décembre 2024
Participants : Membres de la TC	Responsable : Permanence de l'OBV		

MOYENS TECHNIQUES ET ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX

Cette section vise à expliquer pourquoi certains moyens techniques et éléments fondamentaux de la concertation ne font pas l'objet du plan d'action pour la mobilisation de la Table de concertation.

Les moyens techniques qui ne font pas partie du plan d'action sont :

- La représentativité, car la composition de la table permet d'atteindre une grande diversité de secteurs d'activités, et ce, sur l'ensemble de la zone.
- Le partage des documents, car l'envoi des documents avant et après chacune des rencontres est déjà très fonctionnel;
- Le nombre et la durée des rencontres, car le format convient déjà très bien aux représentants.

Les éléments fondamentaux qui ne font pas partie du plan sont :

- Le désamorçage des oppositions, car il ne s'agit pas d'un enjeu pour la table de concertation;
- Le mode de prise de décision, car la procédure actuelle convient aux membres de la table de concertation.